

DECISION DE REVOCATION DE COMPETENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTERE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

Numero unique d'identification: REV-AD-AGE-1057

Points d'attention:

- A défaut de préciser la date de révocation d'un ou de plusieurs acte(s) de subdélégation, celui/ceuxci sera/seront réputé(s) révoqué(s) à dater de sa/leur publication au Moniteur belge et/ou sur le site « Gallilex » ;
- Ne révoquer que lorsque un nouvel/de nouveaux acte(s) a/ont été établi(s) par la nouvelle autorité délégataire et que celui/ceux-ci est/sont entré(s) en vigueur ;
- Si certains actes à révoquer n'ont pas d'effet externe, utilisez un acte révocatoire séparé : ne seront publiés au Moniteur belge que les actes révocatoires qui référencent des actes déjà publiés au Moniteur belge précédemment.

La/les décision(s) de délégation de compétence et de signature suivante(s) est/sont révoquée(s) :

- AD-AGE-0141 (Gallilex 07/07/2021 – N°CDA 90161)

Date et signature de l'autorité révoquant la/les délégation(s) :

09/08/2023

La Directrice de la Direction du Support transversal, Caroline RADJABALI